

**SÉANCE DU 24 JUIN 2024****Date de la convocation :**  
18 Juin 2024**EFFECTIF LÉGAL : 15****EFFECTIF EN EXERCICE : 14****EFFECTIF VOTANT : 11**

L'an deux mille vingt quatre, le 24 Juin à 19 heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, salle du Conseil en Mairie de Cattenières, sous la présidence de Daniel FORRIERES, Maire

**Étaient présents :** Christophe BOUTHORS ; Daniel FORRIERES ; David HEGO ; Antoine HERMAN ; Mickaël LANCEL ; Céline MARELLI ; Sabrina MERY ; Véronique MEYER ; Francine SEDENT

**Étaient absents :** Raphaël CANTA ; Vincent WIART

**Ont donné pouvoir :** Damien BARDOUX à Mickaël LANCEL ; Roselyne HODIN à Céline MARELLI ; Jose-Manuel LERICHE à Sabrina CARDON

**Quorum :** oui

**Secrétaire de séance :** Céline MARELLI

**Objet de la délibération :** GESTION ESPACE EDUCATIF PERISCOLAIRE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2024 AU 31 AOUT 2025

**Numéro de la délibération :** 2024-36

Monsieur le maire présente au conseil le projet de convention ARIL'Périscolaires pour la gestion de l'espace éducatif périscolaire pour la période allant du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 :

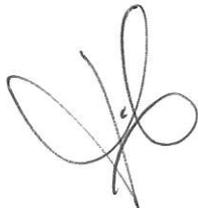
- l'estimation de la participation communale pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2024 s'élève à 17 443.04 euros,
- le budget prévisionnel pour la période du 1er janvier au 31 août 2025 sera communiqué ultérieurement.

Après délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de confier à ARIL la gestion et l'animation des accueils périscolaires et de loisirs du 1er septembre 2024 au 31 août 2025,
- autorise Monsieur le maire à signer toutes pièces (convention, avenants, PEDT, plan mercredi...) relatives à cette affaire.

Certifié conforme,  
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an  
ci-dessus mentionné,

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

